



**Transport scolaire en bus
organisé par la
Commission communautaire française
Informations à l'attention des parents**

Rue des Palais, 42
1030 Bruxelles
☎ 02/800.80.00
☎ 02/800.84.50
transco@spfb.brussels

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit dans une école francophone d'enseignement spécialisé et utilise le service de ramassage scolaire. Dans l'optique de garantir la sécurité et le bien-être de votre enfant, ainsi que de tous les enfants qui empruntent ce même bus, il est primordial de respecter certaines règles et procédures. C'est dans cette perspective que nous mettons à votre disposition ce document. Nous vous encourageons vivement à en prendre connaissance avec attention. Votre coopération et votre compréhension sont indispensables pour créer un environnement positif et sécurisé pour tous les enfants utilisant le service de ramassage scolaire. Cordialement,

Agnès SCHERBAM
Conseillère – Cheffe de service

Modalités pratiques d'organisation du transport par bus spécial

Prise en charge

Les élèves sévèrement handicapés physiquement sont pris en charge devant leur domicile. Les autres élèves peuvent être embarqués ou débarqués des bus à un point de RV.

Le chauffeur ne klaxonne pas pour vous avertir de son arrivée, le code de la route le lui interdit. L'accompagnateur reste dans son bus car il est responsable des enfants qui y sont présents, il ne peut donc pas venir sonner à votre porte ou faire traverser un élève.

Orientation vers les transports publics : les élèves, de plus de 10 ans, fréquentant l'enseignement primaire spécialisé de types 8 et les élèves fréquentant l'enseignement secondaire spécialisé de type 1,3 et 7.

Horaires : les horaires de passage au domicile des élèves ou au point d'embarquement sont donnés à titre indicatif. Ces horaires varient au cours de l'année en fonction des élèves sur le circuit.

Bagage autorisé : les affaires scolaires des enfants sont transportés dans un cartable ou un sac de dimension raisonnable et fermé. Pas de gâteau, ni de valise, seuls les langes et petits sacs pour le sport sont acceptés en plus du cartable. Les médicaments ou argent sont rangés dans le cartable. Quand l'élève en est capable, il range son cartable selon les instructions de l'accompagnateur ou du chauffeur.

Équipements complémentaires : il est régulièrement nécessaire, pour des raisons de sécurité, de prévoir des équipements complémentaires, à bord du bus. Ces équipements (sièges auto, ceintures de sécurité supplémentaires, coquilles, casque anti-bruit, etc) doivent être mis à disposition du ramassage scolaire par les parents.

Préparation et surveillance des élèves au départ et à l'arrivée du bus

Les parents (ou tuteur ou représentant légal) doivent :

- au matin, veiller à ce que les enfants soient déjà prêts à embarquer 10 mn avant l'heure prévue et surveiller l'arrivée du bus.
- au soir, être présents 10 mn avant l'heure prévue pour accueillir leur enfant à la sortie du bus.

Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à ce qu'il soit monté dans le bus et immédiatement après qu'il en soit descendu.

Si des parents (ou tuteur ou représentant légal) jugent que leur enfant est apte à rentrer seul de la porte du bus à celle de la maison, une autorisation parentale complétée par leurs soins doit être remise à l'accompagnateur scolaire. (Le document est disponible sur le site de la Cocof).

Absence d'un parent au retour de l'élève

A défaut de la présence d'un parent, après 1 mn d'attente, l'accompagnateur dépose si possible un avis de passage dans la boîte aux lettres, l'élève reste à bord du véhicule jusqu'à la fin du circuit. A défaut d'un contact avec ses parents pour qu'ils viennent le rechercher sur le trajet du bus, il sera déposé au poste de police.

Responsabilités

Il revient également au parent (ou tuteur ou représentant légal) :

- de communiquer son n° de gsm ou tout changement de celui-ci à l'accompagnateur scolaire ou à défaut au chauffeur ;
- d'agir auprès de son enfant, si celui-ci présente un problème de comportement ;
- de rembourser tout dommage causé à un véhicule scolaire ou au bien d'autrui par son enfant ;
- d'assumer le transport scolaire de son enfant pour toute période de suspension, due à un comportement grave.

Sanctions disciplinaires

Que l'auteur soit un élève ou un parent, des sanctions proportionnelles à la gravité des faits et aux antécédents individuels sont prévues. Elles vont du simple avertissement par courrier à l'exclusion temporaire, puis définitive.

L'élève

Le bus de ramassage scolaire est un moyen de transport privilégié.

L'élève respecte les règles de sécurité préventives (voir ci-dessous) et est respectueux des autres, des équipements et de l'environnement.

Règles de bonne conduite

Je dis bonjour au chauffeur et à l'accompagnateur/trice.

Je m'assois à ma place et je mets ma ceinture de sécurité.

Je ne distrais pas le conducteur.

Je laisse mes objets dans mon sac, y compris le gsm.

Je ne parle qu'avec mes voisins.

Je ne me bagarre pas avec mes camarades.

Je ne mange pas, je ne bois pas et je ne fume pas dans le bus.

L'accompagnateur scolaire : l'interlocuteur privilégié des parents

Lorsque la nécessité d'un personnel d'accompagnement dans un bus est établie, la Commission communautaire française met à disposition un accompagnateur.

Il veille à ce que tous les élèves soient assis, ceinture bouclée et assure la discipline dans le véhicule. Il aide, si nécessaire, à la montée et la descente du car.

L'accompagnateur dispose d'un gsm pour informer les parents des retards importants ou recevoir des informations sur les absences des élèves. L'accompagnateur ne fait pas d'appel en absence ou n'envoie pas de sms pour prévenir de son arrivée.

Le chauffeur - Le transporteur

Le chauffeur pratique une conduite préventive, dans le respect du Code de la route. En cas d'absence de l'accompagnateur, il veille à la discipline à l'intérieur du bus.

Le transporteur est responsable de l'exécution des circuits de ramassage, de la gestion et de la formation de son personnel. Il doit observer toutes les lois et tous les règlements concernant la sécurité, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement des bus.